



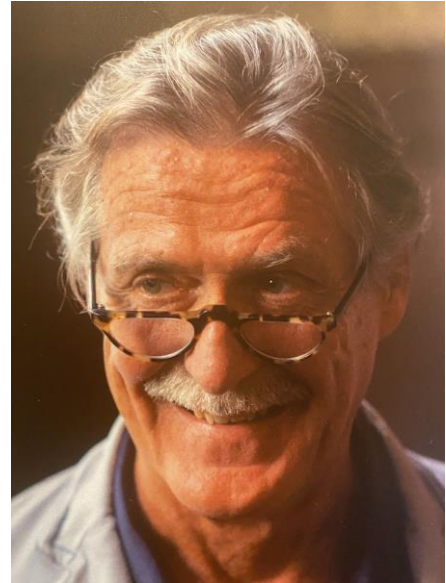
Mémoire d'Auschwitz ASBL
Rue aux Laines, 17 boîte 50 – 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

Euthanasie : ce qui se pratique aujourd'hui en Belgique n'a rien de comparable avec ce qui se passait dans l'Allemagne nazie. Entretien avec Wim Distelmans (VUB)

Johan Puttemans
Mémoire d'Auschwitz ASBL

Décembre 2024

Certains travaux contemporains qui traitent de l'euthanasie – nous parlons ici de l'euthanasie dans son sens moderne et dans un contexte belge, c'est-à-dire de la fin de vie médicalement assistée à la demande du patient – font des amalgames en incluant dans ce concept les crimes commis par les nazis. Les auteurs qui prennent ce raccourci ont souvent une conception de la vie et de la mort basée sur des notions conservatrices et religieuses, et cherchent à remettre en cause le droit à l'autodétermination inscrit désormais dans la loi. Le professeur Wim Distelmans, pionnier de l'euthanasie en Belgique, nous offre ici son expertise sur ces questions et sur le concept problématique d'« euthanasie nazie ».



JP : J'ai suivi vos formations LEIF et PALM¹ il y a quelques années, et je me souviens encore de votre entrée en matière. J'étais le seul « profane » qui n'avait pas fait d'études dans le domaine médical, mais je me suis rapidement retrouvé en territoire connu, parce que vous avez mentionné les crimes commis par les nazis à l'encontre de patients. J'ai vu de la surprise dans le regard de la plupart des participants, qui ne s'attendaient pas à entendre parler de nazisme dans un cours sur l'euthanasie. Ma première question est donc : pourquoi ? Pourquoi mêler les crimes nazis à une formation sur la fin de vie ?

WD : Pourquoi ? Eh bien, comme vous l'avez déjà dit dans l'introduction, les opposants à l'euthanasie détournent ce concept. Ils évoquent toujours l'Allemagne nazie pour défendre leur point de vue selon lequel l'euthanasie est moralement condamnable. « C'est ce que faisaient les nazis, voyez-vous », argumentent-ils. Et même dans mes hôpitaux, ici à Bruxelles, je suis tombé sur un neurologue d'origine juive qui m'a dit : « Une euthanasie ?! Je ne veux pas de ça dans cet hôpital, parce que je ne veux pas être assimilé avec les nazis. » C'est allé très loin. Il a même demandé à la direction de me suspendre parce que je défendais des « pratiques nazies », mais, dans un même temps, il affirmait qu'il savait voir à partir de quel moment un patient ne devait plus continuer à

¹ LEIF : *LevensEinde InformatieForum*, formation sur l'euthanasie et la prise en charge de la fin de vie.

PALM : *Postuniversitaire opleiding palliatieve zorg voor medici en masters*, formation postuniversitaire sur les soins palliatifs, destinée aux médecins et autres professionnels titulaires d'un diplôme de master.

vivre et qu'il prendrait la décision lui-même. Ce à quoi j'ai répondu : « Mais, dans ce cas, c'est vous qui choisissez ! » C'était tout un débat.

JP : Était-ce avant ou après 2002, lorsque la loi sur l'euthanasie a été votée en Belgique ?
WD : C'était avant et après ! Même une fois la loi passée. Il ne voulait tout simplement pas entendre le passage de la loi qui précise « à la demande du patient ». C'était un véritable fanatique avec une vision dogmatique. Je l'ai interrogé sur des cas particuliers, par exemple les patients qui souffrent de SLA [la maladie de Charcot], en lui demandant : « Que faites-vous dans ces cas-là ? » Il m'a répondu : « Je détermine à quel moment la souffrance devient intolérable. » J'étais abasourdi. Je lui ai dit : « Il me semble qu'on se dirige quand même tout doucement vers... ». Je n'ai pas exprimé le reste de ma pensée, mais je trouve hallucinant qu'un homme qui s'oppose à l'euthanasie estime qu'il peut déterminer à quel moment mettre fin à la vie d'une personne, à savoir quand il estime que la souffrance est devenue inhumaine. C'était la première fois que je me heurtais à ce genre d'attitude, et cela n'a pas été sans conséquences, parce que la direction m'a convoqué pour me demander des comptes. J'ai dû me justifier en détail.

Mais dans les débats publics aussi, lorsque les esprits s'échauffent, certains ont tendance à oublier la définition reprise dans la législation belge. On entend souvent des réactions du genre : « Vous verrez : avec cette loi sur l'euthanasie, tous les résidents des maisons de repos vont être euthanasiés. » Je leur réponds toujours : « Mais... et s'ils ne le demandent pas ? ! Et s'ils ne répondent pas à des conditions bien précises ? » Et encore, certains vont bien plus loin que cela. Il m'est arrivé d'être réellement traumatisé. Je me suis donc rendu compte que lorsqu'on écrit sur l'euthanasie, il faut donner quelques explications et préciser que ce que nous faisons aujourd'hui en Belgique n'a rien à voir avec ce qu'il se passait en Allemagne nazie. Et c'est d'ailleurs la raison fondamentale pour laquelle la presse étrangère réagit de manière aussi agressive : ils sont bloqués sur l'interprétation nazie. L'exemple le plus flagrant que j'ai rencontré date de 2014, lorsque la loi sur l'euthanasie a été étendue aux mineurs capables d'exprimer leur volonté. Cette extension a déclenché un tollé, surtout en Amérique. Un article publié sur le site internet de CNN disait même : « Les Belges ont perdu la tête ; ils ont voté une loi qui permet d'assassiner des nouveau-nés. » Je me suis tout de suite dit qu'ils étaient à côté de la plaque, mais que leur réaction était compréhensible parce qu'en Amérique, le terme « euthanasie » couvre à la fois les cas avec et sans demande du patient. En Belgique, on parle d'acte mettant fin à la vie du patient à la demande de celui-ci ou sans demande de celui-ci. Mais en Amérique, ces deux pratiques sont réunies sous un même terme. C'est pourquoi je suis très heureux que vous ayez trouvé le terme « péritocide », mais j'aimerais aussi un nouveau mot pour « euthanasie ».

JP : Les objections que vous avez mentionnées venaient surtout de médecins d'un certain âge. Recevez-vous des réactions similaires de la part de médecins fraîchement diplômés ?

WD : Oui, cela arrive. C'est plus rare du côté des médecins, mais je ne peux pas dire que cela n'arrive jamais. Il y en a toujours qui pensent qu'on peut mettre fin à une vie sans demande du patient ; ils n'y ont pour ainsi dire pas encore réfléchi sérieusement, parce

que c'est une question qu'on ne leur pose pas pendant leurs études de médecine – sauf dans certains cours facultatifs. Mais ce qui me frappe, c'est d'entendre les gens en général, mais aussi des personnes avec des métiers plus spécifiques comme des juristes, ou même des gens qui ont fait des études universitaires, dire par exemple : « J'ai fait euthanasier mon chien. » Et quand je le lis dans les journaux, cela me rend complètement fou. « Le zoo a dû euthanasier une girafe. » Et il n'y a pas que les journaux. Si vous vous renseignez un peu, vous verrez qu'il existe un vade-mecum de médecine vétérinaire dont l'un des chapitres s'intitule « Euthanasiques – produits pour euthanasier l'animal ». En 2024 !

JP : Avez-vous déjà eu affaire à des patients ou d'autres personnes – autres que vos collègues – qui estiment que ce que vous faites équivaut à ce que faisaient les nazis ?

WD : Tout à fait. Surtout du côté des personnes plus âgées qui ne savent absolument rien de la législation belge en matière d'euthanasie. Leur point de référence reste la Seconde Guerre mondiale, encore bien présente dans leur esprit. À l'inverse, certains jeunes ne savent même pas qui est Hitler – ce que je trouve tout bonnement hallucinant. Mais oui, il arrive encore que, premièrement, les gens ne sachent pas en quoi consiste l'euthanasie et, deuxièmement, pensent que ce terme est lié à l'Allemagne nazie. Et, selon moi, cela fait partie des raisons pour lesquelles la génération plus âgée y est si réfractaire : elle l'associe inconsciemment au nazisme.

JP : Les personnes plus âgées sont aussi plus enclines à se dire : « Le docteur sait mieux que moi. »

WD : Exactement. On entend souvent : « Il prendra la bonne décision. » Mais c'est encore un autre problème. Un problème qui s'inscrit dans la lignée de « l'autodétermination n'est pas fondamentale à mes yeux, je confie volontiers la décision à un autre. » Et cætera. Mais je suis convaincu que la terminologie n'aide pas, notamment dans les pays qui n'ont pas de loi relative à l'euthanasie. Si on pouvait trouver un nouveau terme, cela ferait sans doute avancer les choses. En Allemagne, le mot est carrément tabou. Les Allemands parlent de « *Sterbehilfe* » à la place. Cela n'a pas de sens.

JP : En effet. D'autant que le mot « *Euthanasie* » était déjà connu en Allemagne dans les années 1930. Les Allemands savaient ce qu'il signifiait. C'est pour cela que les nazis ne l'utilisaient jamais, sinon ils auraient été obligés d'annoncer la couleur et de rendre des comptes. Pensez-vous qu'un nouveau mot – un mot suffisamment univoque et explicite – pourrait échapper aux critiques ?

WD : Il faut encore le trouver. Avez-vous une idée ? En réalité, j'ai bien peur que ce soit impossible. Vous pouvez inventer ce que vous voulez, il y aura toujours des gens pour jouer, inconsciemment ou non, sur cette dualité. Surtout les journalistes ! Leurs papiers se vendent mieux quand ils utilisent – à tort – le mot « euthanasie ». Parler de soins palliatifs est tout de suite moins vendeur. Le mot « euthanasie » est plus « médiagénique ».

JP : Que pensez-vous de l'expression « péritocide nazi », pour laquelle j'ai d'abord construit le mot « péritocide » avant de me lancer dans une étude de cas, à savoir le péritocide sous le régime nazi ? Qu'en pensez-vous en tant qu'alternative à l'expression courante « euthanasie nazie » ?

WD : Je la trouve très bien. À ma connaissance, les nazis sont les seuls à avoir mené ce type d'action de manière aussi organisée. Vous m'avez expliqué tout à l'heure que les Soviétiques avaient fait la même chose en 1941, et d'autres régimes ont sûrement fait pareil. Je trouve cela très logique que vous ayez commencé par définir un concept général et que vous ayez précisé votre terminologie lorsque vous vous êtes intéressé plus précisément à l'Allemagne nazie. Cela aide déjà à clarifier les choses².

Oncologue et professeur de médecine palliative à la VUB, Wim Distelmans a été le pionnier de la reconnaissance des soins palliatifs et du droit à l'euthanasie en Belgique. Il est notamment président du Forum Palliative Care, d'Omega et de l'Institut Cédric Hèle ; il a fondé le premier centre de jour palliatif et de soutien TOPAZ et l'équipe de consultation ULteam à l'UZ Brussel. Titulaire de la chaire « Fin de vie digne » de deMens.nu à la VUB, il est le fondateur du Forum d'information sur la fin de vie (LEIF) et coprésident de la Commission fédérale d'évaluation et de contrôle sur l'euthanasie. Il a rassemblé toutes les initiatives au sein de W.E.M.M.E.L., le centre d'expertise belge « Fin de vie dans la dignité ».



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.

² Entretien réalisé le 25 septembre 2024 à Wemmel